CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2025
N° 25 ***(dans l'ordre du jour)***

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 24 novembre 2025 présidée par Monsieur Christophe BÉCHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 18 novembre 2025
Début de séance à 18 heures 15 – Fin de séance à 20 heures 10

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Francis GUITEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2025-370), Mme Marina CHUPIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Florian RAPIN, M. Simon GIGAN, M. William BOUCHER, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Yves GIDOIN, Mme Claudette DAGUIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Anita DAUVILLON, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Augustine YECKE, M. Grégoire LAINÉ, M. Laurent VIEU, M. Patrick GANNON, Mme Christine STEIN, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Constance NEBBULA, M. Bruno GOUA, Mme Céline VERON, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, Mme Elsa RICHARD, Mme Claire SCHWEITZER, M. Julien GUILLANT, Mme Maryvonne BOURGETEAU, M. Anthony GUIDAULT, Mme Sonia PORTENGUEN, Mme Alexa CHAMORET, Mme Rachel CAPRON, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Anne-Sophie ARRAITZ

Etaient excusés : M. Benoit PILET, Mme Pascale MITONNEAU, M. Angelo TOCCO

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
M. Benoit PILET a donné pouvoir à Mme Mathilde FAVRE D'ANNE
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Simon GIGAN jusqu'à la DEL-2025-369
Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Augustine YECKE
M. Angelo TOCCO a donné pouvoir à Mme Claudette DAGUIN

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Rachel CAPRON

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 25 novembre 2025.
La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi qu'au service des archives vivantes de la Ville.

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2025
N° 25 ***(dans l'ordre du jour)***

Référence : ***DEL-2025-374***

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Droits de sols

Ravalement de façades - Aide municipale au ravalement de façades - Hors campagne de ravalement - 2 place Mendès France - Attribution de subventions

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

Il est proposé d'attribuer diverses aides municipales au ravalement de façade, à la suite de l'achèvement des travaux et des demandes formulées par les propriétaires du bien concerné.

Cette opération se situe en dehors d'un périmètre de campagne de ravalement mais satisfait aux conditions posées par le conseil municipal pour bénéficier d'une aide.

Les délibérations du conseil municipal du 27 avril 1987 et du 26 octobre 1998 permettent d'attribuer une subvention aux propriétaires d'immeubles non-inscrits dans le périmètre d'une campagne de ravalement obligatoire mais présentant un intérêt historique ou architectural, ou étant situés dans des perspectives majeures ou des secteurs de traitement urbain ou prioritaire.

Ainsi en est-il pour l'immeuble situé 2 place Mendès France : présentant un réel intérêt architectural et urbain, il est situé sur une place urbaine majeure ainsi que dans le périmètre du Plan de sauvegarde et de mise en valeur de la ville d'Angers.

Cet immeuble présente en outre, de par sa situation, un impact paysager certain qu'il importe de valoriser.

La combinaison de ces éléments justifie un accompagnement des propriétaires par la collectivité au titre de l'aide municipale au ravalement de façades, pour un montant de 3 269, 46 €.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 13 novembre 2025
Considérant l'avis de la commission Aménagements et cadre de vie du 05 novembre 2025

DELIBERE

Attribue une subvention au titre de l'aide municipale au ravalement de façades aux propriétaires de l'immeuble situé 2 place Mendès France, pour un montant total de 3 269,46 €, réparti conformément au tableau annexé à la présente délibération.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Maire et par délégation,
Christelle LARDEUX-COIFFARD
Première adjointe au maire, chargée des solidarités actives et des droits des femmes